

Les feux froids d'hiver
Bilan de la campagne
réalisée du 15 février au 15 mars 1987
dans la montagne sèche des Pyrénées-Orientales
avec l'aide de l'Unité d'instruction
de la sécurité civile n° 7 (UISC 7)⁽¹⁾

par Bernard LAMBERT * et Vincent PARMAIN**

Le grand incendie de l'été 1986 dans les Pyrénées-Orientales, après de grands incendies dans la décence écoulée, a déterminé les autorités politiques et administratives de ce département à lancer une campagne expérimentale de feux contrôlés en hiver dans le double but de diminuer les risques de propagation des incendies durant l'été et de rouvrir au pâturage d'anciennes terres abandonnées depuis le siècle dernier.

Il s'agit de landes et de maquis dégradés rarement très boisés. Ces terres intéressent 150 familles qui regroupent 6 000 ovins et 2 400 bovins et qui transhument dans les montagnes proches de 1 800 à 2 500 m d'altitude. Il est donc projeté d'établir, à l'aide du feu, de grandes coupures de végétation que l'on mettrait à la disposition des éleveurs.

Les services en charge de cette opération ont mis en œuvre des techniques déjà utilisées et décrites au Portugal et aux États-Unis d'Amérique. Elles permettent, maîtrisant le feu, de débroussailler un hectare avec 2,5 heures de travail et 600 F de travaux préparatoires.

Les objectifs de la campagne expérimentale sont d'apprendre à maîtriser le feu en tant qu'outil, de connaître la réaction du milieu au feu, de rassurer et de sensibiliser les propriétaires sur cette technique et de vérifier qu'en fin de compte, cela permet une meilleure prévention contre les incendies. Les expériences de fond suivent un cahier des charges assez simple à suivre et définissent des conditions minimales à satisfaire à la fois par les éleveurs et par les techniciens de la

société d'élevage en l'occurrence conseillers techniques des éleveurs. De plus, la campagne a été en permanence l'objet de la surveillance d'une unité spéciale de la sécurité civile.

Cas par cas, les enseignements de l'opération ont été tirés et les opérateurs ont pu en tirer des enseignements généraux :

**Conditions de la maîtrise
et du bon usage
des feux froids d'hiver**

Conditions météo : vent faible, moins de 8 km/heure, températures comprises dans une plage de 0 °C à 10 °C, sol gelé ou fortement humide, premier horizon de la litière, herbacés et ligneux bas relativement secs (moins de 25 % d'humidité), humidité relative de l'air précise selon les milieux. Ceci conduit à ne brûler que les jours et aux heures où ces conditions sont satisfaisantes (4 heures/jour et moins de 40 jours favorables entre novembre et mars).

La lenteur de propagation du feu et sa faible puissance sont une des conditions également de sa bonne maîtrise. Ce type de feu suppose donc peu de moyens de sécurité, mais beaucoup plus de moyens de surveillance pour pouvoir le rallumer ou l'éteindre très ponctuellement.

En raison de ces impératifs, l'usage des feux froids d'hiver est subordonné à un découpage des milieux à traiter en parcelles de faible surface (moins de 10 ha). Ce maillage correspondra à une affectation ultérieure (pastorale ou forestière).

Dispositif de sécurité

Dans certaines situations d'accumulation importante de matériaux

morts, de manque de préparation, d'obstacle physique, les risques d'incendie peuvent être importants. Ces cas particuliers nécessitent alors l'intervention d'une unité spécialisée dans la lutte contre l'incendie. L'UISC 7 par exemple est tout à fait apte à remplir cette mission.

Aspect médiatique

La venue de l'UISC 7 a permis de dédramatiser « le feu ». La population et les élus prennent conscience que l'écoubage rendra service s'il est maîtrisé par des services qualifiés.

A la suite de cette expérience, les auteurs ont proposé la création d'une « cellule écoubage » spécialisée, durant l'hiver, dans ce type de tâches. Cela devrait permettre des traitements revenant à 900 F/ha

B. L. et V. P.

(1) Résumé et extrait de l'article publié dans *Forêt méditerranéenne*, t. IX, n° 1, 1987, p. 57 à 67.



Sapeur-pompier du Gard ouvrant un layon d'allumage de contre-feu. Photo F. B.

*Chargé d'études à la société d'élevage des Pyrénées-Orientales, 8, rue de Verdun, 66500 Prades.

**Technicien forestier chargé d'études, Office national des forêts, Subdivision Prades-Capcir, 66500 Prades.